



Champs-sur-Marne, le 21 mai 2015

L'ANSSI et l'UGAP renforcent leur coopération

L'ANSSI, l'autorité nationale de défense et de sécurité des systèmes d'information et l'UGAP, la centrale d'achat public s'engagent dans un partenariat.

Le 7 mai 2015, Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI, et Alain Borowski, Président de l'UGAP, ont signé une convention visant à faire mieux connaître les produits et prestations labellisés par l'ANSSI et en faciliter l'achat par les collectivités publiques.

Dans ce cadre, l'ANSSI sera désormais associée à la rédaction des cahiers des charges des procédures mises en place par la centrale d'achat public portant sur l'acquisition de produits de sécurité des systèmes d'information ainsi que de services de confiance.

De même, l'UGAP veillera à l'amélioration de la visibilité des produits labellisés par l'ANSSI dans les supports de communication de ses offres d'équipements sécurité réseaux et de logiciels (catalogues, ugap.fr...).

Enfin, un travail sera communément mené sur la qualification, la contractualisation et la valorisation de solutions innovantes en matière de sécurité des systèmes d'information.

A propos de l'ANSSI

L'ANSSI est l'autorité nationale de défense et de sécurité des systèmes d'information, organisme issu du décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009. Dans le cadre de ses missions, l'ANSSI doit créer les conditions d'un environnement de confiance et de sécurité propice au développement de la société de l'information en France. A ce titre, l'ANSSI développe et acquiert les produits essentiels à la protection des réseaux interministériels les plus sensibles de l'Etat et délivre des labels aux produits de sécurité.

A propos de l'UGAP

L'UGAP est un établissement public de l'Etat placé sous la double tutelle des ministres chargé du budget, d'une part, et de l'Education nationale, d'autre part. Seule centrale d'achat public généraliste nationale, l'UGAP est un acteur spécifique de l'achat public qui a reçu 2,145 milliards d'euros HT de commandes en 2014.

Ses clients sont principalement les collectivités territoriales, les administrations et les établissements publics de l'Etat, le secteur social et les établissements publics de santé.

L'UGAP, au travers des achats qu'elle réalise, constitue un outil de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de rationalisation de la dépense, d'innovation, d'accès des PME à la commande publique et de développement durable. Pour en savoir plus : www.ugap.fr